

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 29 mai

*Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :*Office du dim. dans l'octave de la fête-Dieu, *semi-double* ; mém. de Ste Marie Madeleine (du 27 fixée au 29) ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim.*Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :*De la FÊTE-DIEU (comme le jeudi précédent), *double de 1e cl. privil.* ; mém. du dim. ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim.Procession solennelle du Saint-Sacrement, *Tantum ergo* et oraison suivie des louanges ordinaires aux saluts et que tous les fidèles devraient répéter à haute voix. — Aux Iles vèpres, mém. du dim., (ant. *Exi, v. Cibavit*).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 5 juin

Dans les paroisses suivantes (excepté celle du S. C. de J.) la solennité du titulaire se fait avec la procession du S. Sacrement en l'honneur du S. C. de J. et l'amende honorable, et la solennité du S. C. de Jésus est remise (sans procession au 12 juin).

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — De vendredi dernier, Sacré-Coeur de Jésus ; du 22 mai, sainte Julie ; du 24 mai, N.-D. Auxiliatrice (Saint-Jean) ; du 29 mai, sainte Théodosie ; du 1 juin, N.-D. de Grâce.

fession et la communion peuvent se faire partout) ; 40 pour les prêtres qui ont prêché cette série et les curés ou recteurs d'églises ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célébreront le 30 juin ; 50 pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque oeuvre faite dans ce but, et indulgence à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin.

(3) La Congrégation des indulgences, le 22 août 1906, a ordonné qu'on fit dans toutes les églises où se célèbre la fête du Sacré-Coeur le jour de la fête même un exercice comprenant un acte de consécration (*Très doux Jésus Rédempteur*) et les litanies du Sacré-Coeur récités devant le Saint-Sacrement exposé (circ. de Montréal, 25 mai 1899).

A cet exercice est attachée une indulgence plénière, (applicable aux âmes du purgatoire) que l'on peut gagner si l'on se confesse et communique, ou une indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines, si l'on ne communique pas.

(4) Dans les trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, les fidèles qui récitent, ou entendent pieusement réciter, l'acte de consécration publique au Sacré-Coeur ("O Cœur très saint et très aimant de Jésus..."), à la suite de la procession le dimanche qui suit la fête, du S. Cœur de Jésus (ou pendant l'octave), gagnent une indulgence plénière, au moyen de la confession, de la communion, de la visite et d'une prière aux intentions du Souverain-Pontife (26 juillet 1877).

DIOCÈSE D'O

(Ottawa et Br N.-D. de Bon-S ville) ; du 1 juin, saint Boni

DIOCÈSE DE S ton Pond) ; d (Richelieu) ; du

DIOCÈSE DES

DIOCÈSE DE S (Stantead Plain de Bon-Secours

DIOCÈSE DE L saint Eugène (G

DIOCÈSE DE V Clotilde.

DIOCÈSE DE P (Cobden et Corb 3 juin, sainte Cl

DIOCÈSE DE Emmélie.

JEUDI,
SAMEDI,
LUNDI,

LE



'EPIS

notr
nomde leur prés
mont royal. C
Son Eminence
cative lettre q
a été adressée
son nom et au